



NUMÉRO	SUJET
23-2023- DISREN	Demande de crédit de CHF 75'273 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S) Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commune de Coppet souhaite réaménager le chemin des Rojalets et l'arrêt de bus « Coppet, Les Rojalets » en vue de sécuriser l'accès au bus régional ainsi qu'au centre scolaire et sportif pour les piétons et les cyclistes. Ces aménagements ont été inscrits à la mesure 12-42 du projet d'agglomération 3 du Grand Genève qui a été retenue pour bénéficier d'un cofinancement fédéral de 40%. L'objet du présent préavis vise à valider la participation régionale via le DISREN pour la réalisation de ce projet pour un montant de CHF 75'273 (TTC).

Contexte / Enjeux

La mesure 12-42 consistant à « améliorer l'accessibilité modes doux à 11 arrêts de bus »¹ a été retenue par la Confédération dans le paquet de mesures mobilité douce du projet d'agglomération de 3^e génération pour un cofinancement pouvant aller jusqu'à 40% des coûts imputables. Cette mesure vise à aménager des arrêts selon les normes de la LHand² et des cheminements pour les piétons et les cycles sécurisés pour y accéder.

L'arrêt de bus unidirectionnel « Coppet, Les Rojalets » (direction gare de Coppet) permet la desserte du Collège des Rojalets, qui accueille environ 700 élèves et professeurs, du Centre sportif de Coppet-Commugny et d'une zone résidentielle d'environ 500 habitants. En raison de cet environnement et de sa fréquentation (on dénombre 200 montées/descentes chaque jour, selon les statistiques TPN 2021), il a été retenu dans la liste des 11 arrêts à réaménager et sécuriser. Il est actuellement desservi à la demi-heure toute la journée par les lignes de bus régionales TPN 811 (Coppet-Nyon-Gland, cadence au ¼ heure envisagée à court-moyen terme) et 813 (Chavannes-des-Bois-Coppet-Crassier).

Outre la création d'un arrêt de bus aux normes, il était nécessaire de réaménager le chemin des Rojalets pour redéfinir les espaces propres à chaque mode de transport : il s'agit de créer une piste cyclable et réaménager un trottoir (côté Lausanne) pour sécuriser les cheminements des piétons et cyclistes sur cet axe.

La Commune de Coppet a fait le choix de retenir le chemin des Rojalets comme itinéraire cyclable principal pour permettre le rabattement des quartiers d'habitations (Coppet, Founex, Commugny)

¹ www.grand-geneve.org/wp-content/uploads/annexe2_mesures-programme-travail_2017.pdf page 48

² Loi sur l'égalité pour les handicapés

vers la gare de Coppet et l'accès aux centres scolaire et sportif. Par ailleurs, cet axe connecte la route de Founex et la route du Jura, toutes deux identifiées comme itinéraire maillé du réseau cyclable régional.



Réaménagement
du **chemin des Rojalets**
pour les **modes doux**

Réaménagement
de l'**arrêt de bus**
« Coppet, Les Rojalets »

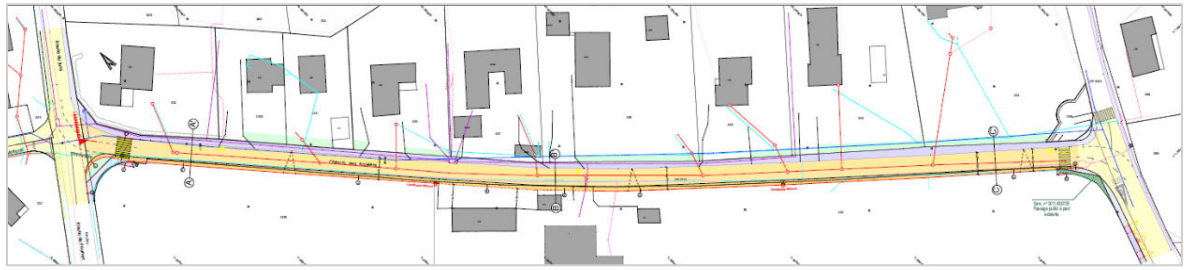
Il s'agit du premier des 11 arrêts³ retenus dans la mesure à entrer en phase de réalisation. Les travaux ont par ailleurs été menés dans le courant du 2^e semestre 2022, en amont de la rentrée scolaire. Les autres arrêts identifiés sont, pour certains, dépendants de projets d'aménagement plus globaux qui ne sont pas encore prêts pour entrer en phase de réalisation. Pour d'autres, les projets de réaménagement d'arrêt et de création de cheminement semblent être jugés moins urgents qu'en 2016, à la suite notamment des renouvellements des Municipalités concernées et à l'évolution des budgets communaux. Les travaux devront être démarrés avant novembre 2027 pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement fédéral.

Objet de l'action proposée

Le projet d'aménagement réalisé par le bureau Bovard & Fritsché SA vise à :

- Réaménager un quai conforme aux exigences de la LHand, soit un quai d'une longueur de 18 m pour accueillir un bus articulé et d'une hauteur de 22 cm permettant l'accès « quai-bus » à niveau pour les personnes à mobilité réduite. L'abris-bus existant sera remis en place au terme des travaux ;
- Elargir et réfectionner le chemin des Rojalets, soit un élargissement de 1,30 m, pour permettre la mise en place d'une chaussée à voie banalisée de 4,80 m, d'une piste cyclable de 1,50 m à la montée (côté Lausanne) et le maintien d'un trottoir de 1,70 m à 2 m, ainsi que la pose d'un tapis phono absorbant. Cet élargissement permettra le croisement en toute sécurité des transports publics sans empiétement sur le trottoir. Les cyclistes pourront également cheminer dans de meilleures conditions de sécurité.

³ Les 11 arrêts de bus identifiés : « Begnins, Poste » (abandonné), « Coinsins, Mimorey », « Coppet, Les Rojalets » (objet du préavis), « Crassier, Ancienne Gare » (lié au projet de giratoire), « Divonne-les-Bains, Gare », « Changins », « Gimel, La Vernette », « Grens, Fléchères-Nord » (lié au projet de voie bus sur la route Blanche), « La Rippe », « Le Vaud, Zoo » et « Vich, Poste ».



Financement

La Commune de Coppet, en tant que maître d'ouvrage du projet de réaménagement du chemin des Rojalets et de l'arrêt de bus « Coppet, Les Rojalets », a sollicité une participation DISREN aux phases d'étude de projet (phase 3 DISREN) et de réalisation (phase 4 DISREN). Les phases d'études précédentes avaient été financées par la Région de Nyon en 2016, en partie par le fonds TP et par le solde de préavis Grand Genève.

Le projet élaboré par le bureau Bovard & Fritsché a été chiffré à CHF 885'294 (TTC).

Cette mesure est inscrite au projet d'agglomération de 3^e génération du Grand Genève dans le cadre du paquet de mesures en faveur des modes doux ayant un coût inférieur à CHF 5 millions, qui regroupe une quinzaine de mesures à l'échelle du Grand Genève. La Confédération cofinancera l'équivalent de 40% des éléments cofinancibles (linéaires modes doux et passages piétons), la subvention maximale est estimée à CHF 113'360 (TTC). La mesure pourra bénéficier également d'une subvention cantonale dans le cadre des subventionnements des mesures en faveur des modes doux des projets d'agglomération (15% des cheminements), soit CHF 13'084 (TTC). La part de fonds tiers pour ce projet s'élève donc à CHF 126'444 (TTC).

Une analyse des coûts du projet a été réalisée. Il a été décidé de ne retenir dans les éléments d'intérêt régional que les coûts de génie civil en lien avec les cheminements de mobilités douces et l'aménagement de l'arrêt de bus ainsi que 50% de l'éclairage public et le marquage et la signalisation, ce qui représente 39,68% des coûts du projet. Ce pourcentage a ensuite été appliqué aux honoraires d'études et de suivi de chantier, à l'achat du foncier et aux divers et imprévus. La part du projet d'intérêt régional s'élève donc à CHF 301'093 (TTC), alors que le montant de la part locale à charge de la Commune de Coppet s'élève à CHF 457'757 (TTC).

La Région de Nyon investit des ressources humaines pour l'accompagnement des projets DISREN. Un coût d'accompagnement doit ainsi être intégré. Le Conseil intercommunal a validé le principe de prise en charge des frais de suivi de la Région dans les projets DISREN par la validation des budgets annuels depuis 2019. Les frais d'accompagnement opérationnel de la Région de Nyon est estimé à 2% de la part régionale, soit CHF 6022 (TTC). Ce montant sera prélevé du montant total à charge du cercle solidaire.

Coût total du projet	CHF 885'294
Fonds tiers	- CHF 126'444
Part locale du projet	- CHF 457'757
Part régionale	CHF 301'093

Sur cette base et selon les principes de financement du DISREN pour les aménagements dédiés aux vélos d'importance régionale et aux bus, la part de cercle solidaire se monte à 25% des coûts d'intérêt régional éligibles, soit CHF 75'273 (TTC), et la part de cercle porteur est de 75% des coûts, soit CHF 225'820 (TTC).

	Phases 1 et 2		Phases 3 et 4 du DISREN	
	Mode de financement	Etude de faisabilité et d'avant-projet	Mode de financement	Etude de projet et réalisation
Coût total CHF (TTC)				885'294
Porteurs			Cercle porteur	225'820
Région			Cercle solidaire arrondi	75'273
Part locale			Coppet	457'757
Fonds tiers			Confédération Canton	126'444

Calendrier

2016	Etude d'avant-projet
1 ^{er} trimestre 2022	Examen préalable et préavis positif des autorités cantonales
2 ^e trimestre 2022	Vote du préavis communal Signature de la convention de financement pour l'octroi de la subvention fédérale
2 ^e semestre 2022	Réalisation des travaux Préparation de la convention DISREN
9 mars 2023	Vote du préavis au Conseil intercommunal

Communication

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Mesure contribuant au report modal des transports individuels motorisés vers les modes plus durables et donc à la qualité de l'environnement.
Bénéfices pour les communes	Coppet bénéficie d'un cofinancement régional. Les communes desservies par les lignes 811 et 813 et qui ont leurs enfants scolarisés bénéficieront de ce nouvel aménagement sécurisé.
Bénéfices pour les habitants	Amélioration de la qualité de l'air ainsi que du cadre de vie, sécurisation des cheminements piétons et cycles pour les collégiens et les usagers se rendant à la gare et mise en conformité de l'arrêt de bus.

Conclusion

Le chemin des Rojalets est fortement sollicité par les différents modes de transport. Sa proximité avec le centre sportif et scolaire renforce le besoin de sécuriser les cheminements modes doux et l'arrêt de bus, qui est un des plus fréquentés du réseau de bus régional.

La création de la piste cyclable à la montée, le réaménagement du trottoir et la mise aux normes LHand de l'arrêt de bus concourent à rendre l'accès à ce secteur plus sécuritaire pour tous et s'inscrit pleinement dans l'objectif de la mesure 12-42 du projet d'agglomération 3 du Grand Genève et nos stratégies régionales multimodales.

Annexe

- Fiche DISREN

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 23-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 75'273 (TTC),

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 75'273 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus, soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

d'imputer le montant total de CHF 75'273 (TTC) sur le compte DISREN 140.3185.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 janvier 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus			
Numéro de préavis	23-2023-DISREN			
Communes territoriales	Nyon			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

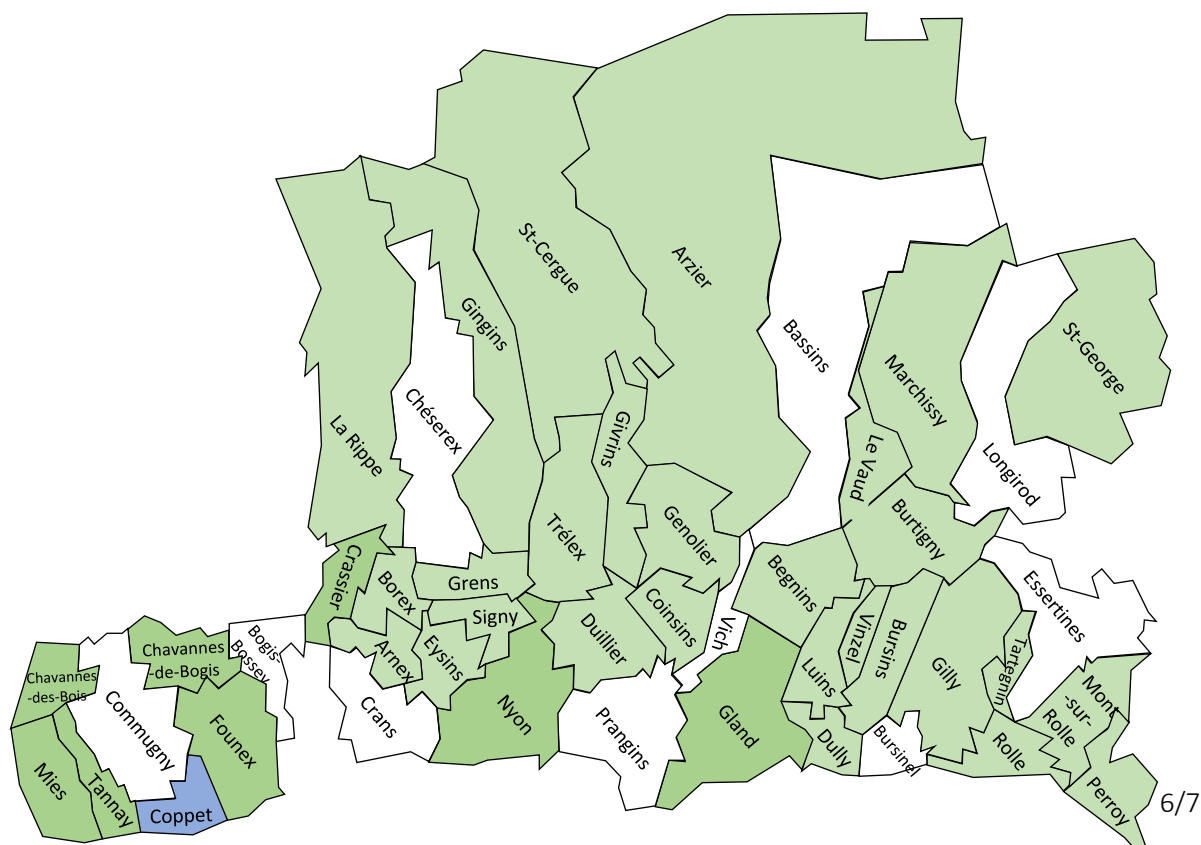
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 885'294	100%
Fonds tiers	CHF 126'444	14%
Part locale	CHF 457'757	52%
Part régionale	CHF 301'093	34%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Coppet	75%	225'820
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Crassier, Founex, Gland, Nyon, Tannay	15%	45'164
Solidaire B	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Dully, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vinzel	10%	30'109



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Commune territoriale (Coppet)
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Les communes desservies par les lignes TPN 811 et 813 et dont les enfants se rendent au Collège des Rojalets
Solidaire B	Toutes les autres communes membres du DISREN

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle*	Part	Moyenne CHF/hab.
Porteur A	225'820	3'211	75%	70.33
Porteur B	0.00	000	0%	0.00
Solidaire A	45'164	44'459	15%	1.02
Solidaire B	30'109	40'494	10%	0.74

* Ces chiffres seront adaptés à la réception des données officielles cantonales

La moyenne CHF/hab. est calculée de manière globale sur l'ensemble des communes concernées. Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)*	1.49%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)*	0,01 pt

* Ces chiffres seront adaptés à la réception des données officielles cantonales

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2023

Impact en % (avant compensation)	1.49%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0.01 pt